

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-668-1010 poste : 61149
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888 ou 450-668-1010 poste 61425
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval

www.aptsq.com/Laval

Formulaire électronique:



À LA UNE

AUGMENTATION SALARIALE AU 1ER AVRIL

Au 1er avril 2026, toutes les échelles de salaire seront augmentées de 2.5%.

Vous vous rappelez sans doute que la convention collective prévoit une clause d'ajustement salariale liée à l'IPC (indice des prix à la consommation) qui pouvait ou pas s'appliquer ou pas selon la variation de l'IPC entre l'année 2024-2025 et 2025-2026.

À ce jour, il est impossible de savoir si vous pourrez bénéficier d'un ajustement salariale en lien avec l'IPC puisque les données nécessaires pour faire le calcul ne sont publiées par Statistique Canada qu'à la mi-avril. Une fois les données connues il faut que les parties analysent celles-ci. Donc nous ne pourrions savoir si la clause d'ajustement salariale s'appliquera avant le mois de mai. Soyez assuré que nous vous tiendrons au courant !

Concours Joyeuses Pâques

Courrez la chance de gagner un magnifique lapin en chocolat de 4,2 kg de la compagnie Giacomo.

Pour participer, il suffit de compléter ce quiz

Sortir le privé de la santé : et si on osait pour vrai?

Cliquez sur le [formulaire](#)

Tirage le 31 mars 2026, 16h!

Venez nous voir dans nos bureaux syndicaux dès la semaine du 23 mars pour venir chercher de petites poules en chocolat!

Surveillez nos présences bureaux sur Facebook!

Mieux comprendre votre régime d'assurance collective

Rencontre-midi

Vendredi 17 avril
12h00 à 13h00

Cliquez sur le lien [Teams](#)

Un petit rappel

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Il reste plus de 111 000\$ dans le budget pour le développement de la pratique professionnelle !

Vous avez droit à un maximum de 1000\$/année à utiliser par exemple pour rembourser des frais d'inscription à une formation, des frais de scolarités, frais de matériel pédagogique...

L'activité doit avoir lieu dans l'année entre le 1^{er} avril et le 31 mars. L'achat de matériel doit aussi avoir été fait au courant de cette même période. Votre demande doit être faite via ce [formulaire](#) et soumise au **plus tard le 31 mars 2026**

RECONNAISSANCE DES PROFESSIONS

Merci

22 au 28 MARS

Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux

Reconnaissons leur travail APTS

Nous soulignons le travail des 450 travailleuses et travailleurs sociaux

Nous soulignons le travail des 138 techniciennes et techniciens en travail social.

30 MARS

Journée des technicien-ne-s en travail social

Reconnaissons leur travail APTS

LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

En conseil général du 24 au 26 mars, l'APTS a adopté, à l'unanimité, une résolution d'appui au mouvement Le communautaire à boutte. Vous voulez en apprendre plus ou vous joindre au mouvement. Visitez leur site: aboutte.info

Les organismes communautaires sont en grève du 23 mars au 2 avril! Ils sont parties prenantes de notre filet social. Leurs présences sont essentiels pour plusieurs Québécoises et Québécois.

Leurs revendications:

- Conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du communautaire.
- Financement suffisant à la mission.
- Reconnaissance pleine et entière des organismes.
- Protection de l'autonomie et fin du financement précaire.
- Investir dans le modèle communautaire comme pilier stratégique.

Votre équipe locale :

